



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Azet Engrais pour baies

Date d'édition 22.02.2023
Date d'exécution 08.12.2022
Version 1.4 (fr,CH)
remplace la version de 24.11.2022 (1.3)

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Azet Engrais pour baies
Prod-Nr. 4005240156568
Zul-Nr. 4063

* 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

* **Usage de la substance/du mélange**
Engrais organique NPK

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

W. Neudorff GmbH KG (CH)
An der Mühle 3
D-31860 Emmerthal
Téléphone +49 5155 624-0
Télécopie +49 5155 6010
E-mail msds@neudorff.de
Site web www.neudorff.ch

Producteur

Herstellerin: Neogard AG, Industriestrasse 783, CH-5728 Gontenschwil, Telefon +41 62 767 00 50, www.neogard.ch
Bewilligungsinhaberin: GNS Consult AG, Konstanzerstrasse 19, CH-8274 Tägerwilen

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CH: Tox Info Suisse 145
info@toxinfo.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Remarque

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Remarque

pas nécessaire

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Aucun danger connu dans le cadre d'une utilisation conforme au mode d'emploi.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Azet Engrais pour baies

Date d'édition 22.02.2023
Date d'exécution 08.12.2022
Version 1.4 (fr,CH)
remplace la version de 24.11.2022 (1.3)

3.2 Mélanges

Description

Engrais organique NPK

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Le produit ne contient aucune substance toxique.
En cas de symptômes, consulter un médecin.

En cas d'inhalation

aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, rincer abondamment avec de l'eau.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau chaude.

En cas d'ingestion

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Aucun symptôme spécifique n'est connu à ce jour.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune donnée disponible

Informations complémentaires

Ne pas respirer les gaz d'incendie.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Azet Engrais pour baies

Date d'édition 22.02.2023
Date d'exécution 08.12.2022
Version 1.4 (fr,CH)
remplace la version de 24.11.2022 (1.3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune donnée disponible

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune mesure particulière nécessaire.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Prendre mécaniquement et à nouveau épandre comme engrais.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Éviter la formation de poussières!

Éviter de:

Contact avec les yeux

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Tenir éloigné des denrées alimentaires humaines et animales.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Aucune mesure particulière nécessaire.

Classe de stockage

13 Solides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

Utiliser uniquement comme engrais conformément au mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

pas nécessaire

Protection des mains

pas nécessaire

Protection corporelle:

pas nécessaire



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Azet Engrais pour baies

Date d'édition 22.02.2023
Date d'exécution 08.12.2022
Version 1.4 (fr,CH)
remplace la version de 24.11.2022 (1.3)

Protection respiratoire

pas nécessaire

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Granulé

Couleur

marron clair

Odeur

caractéristique

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair	non déterminé		
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé		
Température de décomposition	non déterminé		
pH	non déterminé		
Viscosité	non déterminé		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau		faiblement soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative	Densité apparente env. 0.7 g/cm ³		
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

9.2 Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Propriétés explosives			Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes			Le produit ne favorise pas la combustion.

Autres informations

Comme le produit est fabriqué à partir de matières premières naturelles, on ne peut pas exclure des variations dans les caractéristiques physiques.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Azet Engrais pour baies

Date d'édition 22.02.2023
Date d'exécution 08.12.2022
Version 1.4 (fr,CH)
remplace la version de 24.11.2022 (1.3)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4 Conditions à éviter

Aucune mesure particulière nécessaire.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Indications diverses

Pas de décomposition si utilisation et stockage comme indiqué.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	non déterminé		
Toxicité dermique aiguë	non déterminé		
Toxicité inhalatrice aiguë	non déterminé		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

non déterminé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

non déterminé

Sensibilisation respiratoire

non déterminé

Sensibilisation cutanée

non déterminé

Mutagénicité sur les cellules germinales

non déterminé

Cancerogénité

non déterminé

Toxicité pour la reproduction

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

non déterminé



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Azet Engrais pour baies

Date d'édition 22.02.2023
Date d'exécution 08.12.2022
Version 1.4 (fr,CH)
remplace la version de 24.11.2022 (1.3)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

non déterminé

Danger par aspiration

non déterminé

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations

Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

12.2 Persistance et dégradabilité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation			Le produit est biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets nocifs

Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Ce produit est un engrais organique conformément à la directive sur les engrais.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Azet Engrais pour baies

Date d'édition 22.02.2023
Date d'exécution 08.12.2022
Version 1.4 (fr,CH)
remplace la version de 24.11.2022 (1.3)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

Utiliser les restes comme engrais organique.
Peut être ajouté au compost.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Remarque

Les quantités ménagères peuvent être jetées dans les ordures ménagères.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	-	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

Modes de transport

Le produit n'est pas un produit dangereux.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

autres réglementations (UE)

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV
valeur de COV 0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Azet Engrais pour baies

Date d'édition 22.02.2023
Date d'exécution 08.12.2022
Version 1.4 (fr,CH)
remplace la version de 24.11.2022 (1.3)

*** RUBRIQUE 16: Autres informations**

*** Abréviations et acronymes**

GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CLP: Classification, étiquetage et emballage
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
IMDG: Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale
WGK: classe risque aquatique
VOC: Composés organiques volatils

*** Indications diverses**

Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente